



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE

DIRECTEUR

Réunion des 16 et 17 septembre 2022

*(Cette réunion s'est tenue à Marseille le vendredi 16 septembre
et le samedi 17 septembre 2022 jusqu'à 11 heures)*

Etaient présents :

*Mmes BAJOLLET, CARLIER, NOEL, VEROLA
MM. BOURLET, CHAUVIN, DORIZON, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT,
MARAUX, POGGI, ROBERT, SCHMITT, STEPHANT, VAISSIERE et THEARD*

Y participaient :

*M. GRANDE Xavier, Directeur administratif et financier
M. RODRIGUEZ Directeur Technique National*

Excusés :

*M. Joseph CANTARELLI
Mme Fabienne VIGUIE*

I. ALLOCUTION D'OUVERTURE

Bonjour à toutes et tous, ce matin nous avons travaillé sur ce qui me semble important pour notre développement : la structuration de notre Fédération et notre fonctionnement. Comme je l'ai dit le travail en équipe n'est pas chose aisée surtout lorsqu'il doit associer des élus bénévoles et des salariés d'une association.

Pourtant les choses sont claires, tous autant que nous sommes, nous apportons notre contribution à la construction de projets, l'émergence d'idées, au bon fonctionnement de notre institution. Mais il est indéniable que si les élus sont amenés à prendre des décisions lors des CODIR, les salariés contribuent à la prise de décision par leurs appuis techniques.

Cette différence n'est pas et ne doit pas être un obstacle mais bien une plus-value, il importe dès lors que chacun prenne la mesure de son rôle, sa fonction et son statut. Le tandem Elu/Salarié que j'appelle de mes vœux doit se concrétiser pour nous rendre plus efficace, plus performant.

Nous sommes à un tournant de notre mandat, l'été nous a montré que nos discussions en commission et la réflexion sur de potentielles actions sont souvent vécues comme des décisions unilatérales par les participants alors même qu'à ce stade nous ne parlons que de projet. Se pose dès lors notre modèle de travail, mais également la compréhension des mécanismes qui régissent la vie de notre Fédération ainsi que nos modes de communication.

L'été nous a également montré que notre modèle démocratique est limité en ce sens que c'est d'abord les intérêts particuliers qui priment sur l'intérêt général pour parvenir à ce qui pourrait faire consensus. Se pose dès lors la question de l'apport des participants aux commissions, quel travail est fait en amont par ces derniers au sein de leur région, de leur département, sachant que leur présence est en principe validée par ces derniers.

Mais l'été nous a également montré que nous avons la capacité à mener des actions telles que les CDF et la mise en œuvre des carrés d'honneur. S'il reste des points à améliorer pour que ces tribunes ne soient pas un fardeau en termes de logistique, il me semble que cette disposition a été bien accueillie par les organisateurs. La cérémonie protocolaire doit être repensée afin que l'aire, sur laquelle elle se déroule, soit intégrée au carré d'honneur. La remise des récompenses et en particulier la remise des médailles doivent faire l'objet d'une attention particulière en y intégrant les jeunes des écoles de pétanque par exemple.

Les récentes réunions tant avec le CNOSF qu'avec le ministère montrent si besoin était le travail qu'il y a à mener suite à l'adoption par l'Assemblée nationale et la parution des décrets d'application sur la nouvelle gouvernance du sport applicable au 1^{er} janvier 2024 et qui nous affectera lors du congrès électif de décembre 2024.

J'aurai l'occasion d'y revenir demain lors du Conseil National, nous avons ensemble du pain sur la planche et ce ne sera pas la chose la plus facile mais de ces décisions dépendront l'avenir de la FFPJP et sa délégation.

Donc du travail et encore du travail pour les bénévoles que nous sommes tant sur le plan administratif que sportif.

Convaincre et expliquer, associer et décider, voilà les 4 mots qui doivent définir l'avenir.

(Michel LE BOT adresse ses sincères condoléances à Eric DORIZON.)

- Démission Loïc FUENTES, incidence sur les groupes de travail, élection complémentaire

Durant l'été je vous ai transmis la démission de Loïc, tant que je ne l'avais pas eu au téléphone, je ne vous en ai pas fait part. Malgré mes efforts, je ne suis pas parvenu à le convaincre, il faut dire que son emploi du temps lui laisse peu de temps pour la FFPJP. Je sais que son engagement fédéral lui tenait à cœur et c'est avec tristesse qu'il renonce. Je sais qu'un jour il reviendra plus fort car il est jeune et plein de ressources.

En fin d'année il y aura donc deux postes à pourvoir pour une période de deux ans avec une obligation d'1 femme minimum afin de respecter le quota féminin prévu dans nos statuts. Les candidatures devront être adressées à la FFPJP entre le 1^{er} et le 30 novembre.

- Affaire Duvarry

Le 1^{er} président de la Cour d'Appel a rejeté notre demande de consignation des fonds versés suite à la condamnation de la FFPJP et de la SAOS PROMO PETANQUE.

Nous avons déposé appel du jugement et préparons notre défense.

Pour mémoire, dans cette vieille affaire de bientôt 9 ans, le jugement en 1^{ère} instance a été rendu et condamné la FFPJP et la SAOS à payer solidairement à la Société DUVARRY DEVELOPPEMENT la somme de 591 677 euros. Somme dont nous nous sommes acquittés afin de pouvoir interjeter appel et ne pas voir nos comptes bloqués. Je compte sur le travail de nos avocats afin que la sanction financière en appel soit moins sévère.

Afin de parer à toute mauvaise surprise qui résulterait de l'appel, il nous faut dès à présent provisionner 300 000 euros supplémentaires chacun au regard de la demande initiale de Duvarry Développement.

Je précise que suite à cette lourde sanction pécuniaire, il n'y aura pas d'augmentation du montant de la part fédérale sur la licence pour ce motif. Nous réduirons au besoin la voilure et nos ambitions. Le CODIR actuel assume et assumera les errements du passé et ce malgré les contraintes et difficultés qui en émaneraient.

Conseil National thèmes transmis par le président aux CR au-delà des habituelles questions :

- *Les Jeunes : La déclinaison des orientations fédérales*

Concernant les jeunes ou tous autres sujets abordés en commission, en conseil national ou évoqués lors de nos CODIR, ils ont vocation à être repris et travaillés tant dans les départements que les régions afin que les idées, suggestions ou propositions alimentent notre réflexion. Ainsi ce travail préalable et concomitant nous permet de prendre des décisions éclairées. Tout ne peut reposer sur la seule FFPJP.

Quand au deuxième thème, nous l'avons déjà abordé rapidement lors de notre dernier conseil national et force est de constater que dans la réalité nos orientations, nos règlements sont déclinés selon les intérêts ou les particularismes locaux.

En cas d'arbitrage, la FFPJP ne peut dire autre chose que ce qui dit dans ses règlements, ses statuts. Les règles s'appliquent tant qu'elles ne sont pas modifiées et ne pas le faire c'est s'exposer à des sanctions.

Or jusqu'ici la FFPJP n'a jamais tenté d'harmoniser ses fonctionnements (en dehors du calendrier), peut-on continuer longtemps encore. Mais ce changement nous ne pouvons le mener seul contre tous, il faut donc un consensus et un seul message à faire passer par le biais de nos régions qui ont pour missions d'encadrer les départements : respecter les règles et règlements en vigueur, car ne pas le faire c'est s'exposer à des sanctions ou des contentieux.

Je sais que le message est difficile mais peut-il en être autrement.

Par ailleurs, la FFPJP doit être en capacité de porter des réformes sans craindre de s'exposer à des luttes en raison d'intérêts particuliers bousculés, remis en cause. Car l'objet d'une institution n'est pas simplement de se maintenir mais de se développer, d'évoluer en intégrant les contraintes et en les transformant en force. Encore faut-il en avoir la volonté et qu'elle soit partagée.

L'ensemble des membres du comité directeur félicite Jean-Marie MARAUX pour son titre de champion de France vétérans 2022.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DES 10 et 11 JUIN 2022

Le compte-rendu du comité directeur en date du vendredi 10 et du samedi 11 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)

Situation financière au 8 septembre 2022 :

Afin d'être au plus proche de notre exercice comptable 2022, avec Christy, nous vous avons préparé un point de sortie au 30 novembre avec des prévisions de nos dépenses et recettes à venir. Nous devrions enregistrer un déficit compris entre 100 000 € et 200 000 €.

Voici les principaux postes qui ont subi de fortes variations entre le prévisionnel 2022 et le réalisé 2022 :

En recettes, nous avons de bonnes surprises avec notamment le poste Licences, Mutations et affiliations qui enregistre 3 304 000 € pour un prévisionnel de 3 173 000 €, soit 131 000 € (licences à hauteur de 264 000 licences pour 250 000 au budget et également des mutations à hauteur de 272 000 € pour 160 000 € au budget. A noter que nous avons volontairement abaissé à 365 000 € le montant de la recette du fonds dédiés « Relance d'activités » basée sur le nombre de licenciés, recette que nous avons mis au budget à 500 000 €. Ainsi, nous aurons toujours notre provision non dépensée qui pourra nous servir lors de la confection du budget 2023. Pour les autres recettes, nous sommes dans les prévisions budgétaires sauf pour le poste « Subventions », poste où nous enregistrons une hausse principalement due par aide exceptionnelle de l'ANS pour le plan de relance, une recette de 116 000 € non prévue au prévisionnel. Nous avons également obtenu une subvention de 5 000 € par le CNOSF pour le PAIF, programme d'accompagnement international de la Fédération (nous avons obtenu en 2021 la somme de 2 500 €).

Pour les postes de dépenses relatifs à l'organisation des championnats de France, nous n'avons pas enregistré de dépenses pour les locations de tribunes alors que nous avons un prévisionnel de 176 000 €, nous avons affecté qu'une somme de 12 000 € pour l'aide au championnat de France de Bourg St Andréol puisqu'il n'y avait pas de dépense de location de tribunes.

Nous avons également attribué une subvention exceptionnelle de 11 000 € en faveur du CD 24 pour l'organisation du championnat de France tripléte, vu la canicule et les mesures spécifiques imposées par la Préfecture de la Dordogne.

Notons également une dépense en diminution pour le Pétanque Tour, due au fait que 3 étapes ont été organisées au lieu des 5 prévues au prévisionnel, soit – 36 000 €. Par contre, pour la Coupe de France, nous constatons une dépense de 273 000 € pour un prévisionnel de 210 000 € mais cet écart est compensé en partie par le poste recettes qui est excédentaire.

Sur le poste salaires et charges, nous devrions compter une dépense à hauteur de 873 600 € pour un prévisionnel de 915 500 €, soit – 41 500 €.

Pour les autres postes, les dépenses sont relativement conformes au prévisionnel sauf pour la commission Informatique (dépenses de PARAGON 190 000 € pour 120 000 € au budget). Pour nos licences et notamment nos duplicatas et corrections d'erreur, le prix de 2 € demandé est inférieur au coût facturé (confection de la carte et frais d'envoi), nous proposons de passer la tarif de 2 à 5 € pour 2023 afin de ne pas perdre d'argent sur ce poste car nous aurons encore une augmentation pour les prochaines années. Pour ce qui est des tableaux de bord ou des procès-verbaux d'assemblée générale non renvoyés par les comités, nous avons émis la possibilité de mettre en place une amende aux comités non en règle. Il semble que cette décision doit être présentée au Congrès national dans le cadre d'une modification du tableau des règles financières en annexe du règlement financier, la Commission des finances prendra en compte ces 2 éléments lors de la confection du budget 2023.

En total de dépenses, nous avons comptabilisé une somme totale de 5 089 000 € pour un prévisionnel de 4 610 000 €, soit un écart de 479 000 € en plus, montant provenant principalement de la dépense exceptionnelle de 592 677 € du dossier judiciaire Duvarry en y ajoutant les frais d'avocats à hauteur de 80 000 € pour un prévisionnel à 20 000 €.

Pour la fin de saison 2022, nous vous informons des dates suivantes :

- Vendredi 30 septembre : arrêt de Geslico pour les effectifs 2022
- Envoi des fiches financières aux comités départementaux avant le 15 octobre et aux comités régionaux avant le 31 octobre
- Date limite de règlement par les Comités au 15 novembre 2022
- Remboursement des frais de formation aux comités régionaux avant le 30 septembre 2022
- Pour les états des licenciés FFH par les comités, ils seront à retourner à Corentin et Eric avant le 30 septembre 2022 afin de pouvoir en tenir compte lors de la l'établissement de la fiche financière. Une fois, la fiche financière 2022 transmise, il n'y aura pas de rectification possible sur ce point précis.
- La commission des finances se réunira le jeudi 17 novembre à 14 h en amont du prochain comité directeur.
- Les maquettes budgétaires des responsables de commissions pour le budget 2023 seront à retourner avant le 15 octobre à Corine, Christy et moi-même.

La situation financière de notre exercice comptable 2022 est faussée actuellement par la prise en compte de cette lourde charge exceptionnelle imprévue à notre budget, mais pour le reste, notre budget a été dans l'ensemble respecté. Il faudra rester prudent pour les prévisions budgétaires 2023 en prévoyant une provision pour des risques éventuels à venir.

IV. RAPPORTS des COMMISSIONS :

1. Commission de discipline (Michel POGGI)

Commission Fédérale de Discipline :

Affaire CD1 14 : 6 mois fermes + 6 mois avec sursis

5 nouvelles affaires à venir septembre-octobre-novembre

Commission Nationale Discipline :

1 dossier (Nouvelle Calédonie) : relaxe pour vices de procédures

Commission d'éthique :

Demande de conciliation auprès du CNOSF mais refusée (Licencié CD 22)

Demande de remise de peine : Licencié du CD 88 : refusée à l'unanimité

Affaire Rougier : le tribunal administratif s'est déclaré incompétent pour gérer cette affaire.

Formation : Une formation a eu lieu le 3 septembre pour le comité régional de Bretagne à PONTIVY puis en octobre en Pays de la Loire.

2. PETANQUE TOUR

Bilan du Pétanque Tour 2022 : 3 étapes ont eu lieu et 2 étapes ont été annulées.

5 étapes maximum sont prévues en 2023. 3 étapes sont confirmées : Alpes Duez, Dijon, CD 50. Deux étapes en cours de négociation : Concarneau en amont du Championnat de France à Quimper et une 5^{ème} ville

3. Centre national CNPJP (Michel ROBERT)

Point de situation au 16/09/2022 :

Il a été lancé une phase d'étude des sols des 4 sites encore en lice : Vichy, Valence, Chomerac et Arles.

La commission s'est réunie afin de mettre en place une grille d'analyse destinée à effectuer une notation de chaque site en fonction de plusieurs critères.

En premier lieu, les éléments liés à l'analyse financière / Plan de financement du projet (Coût d'aménagement, subventions/reste à charge FFPJP (dont mise à disposition du terrain) et le coût de fonctionnement (électricité, entretien, etc...).

En second lieu, un autre bloc comportant des critères d'analyse complémentaire liés au personnel (proximité-éloignement/coût/suivi de l'activité/recrutement), l'accessibilité du site (gare TGV/aéroport/autoroutes), la restauration et l'hôtellerie (proximité/transports), l'accompagnement de la collectivité (aide aux démarches, mise en relation avec des acteurs locaux, tissu économique/sportif local, etc...) et le rayonnement (Potentiel économique de la zone, perspectives de développement et évolution du CNPJP).

Les rendez-vous avec les collectivités se poursuivent.

Les résultats seront communiqués et discutés au prochain comité directeur. Il a été également demandé d'effectuer un sondage des salariés liés à chaque site.

4. Commission des Nationaux (Laurent VAISSIERE)

Un premier projet a été transmis cet été à l'ensemble des organisateurs, CD et CR avec pour objectif une réforme en profondeur des nationaux.

Au vu de la complexité du dossier et des remarques qui nous sont parvenues, il a été décidé de reprendre ses consultations auprès des organisateurs et des organes déconcentrés de la FFPJP et travailler à la mise en œuvre d'une réforme nécessaire en recherchant un consensus auprès de l'ensemble des acteurs.

Toutefois, au moment où démarre la campagne 2023 d'inscription des nationaux, il nous semblait important que les critères suivants soient pris en compte dès cette année afin que l'organisation de ces compétitions prennent sens tant au niveau territorial que fédéral.

- La validation d'une première demande de compétition nationale, auprès de la fédération, est subordonnée à l'organisation antérieure, par le demandeur, d'un régional, d'un championnat départemental ou régional.

- Si une compétition nationale à 512 équipes (ou moins) peut se dérouler sur 2 jours, au-delà de 512 équipes, l'organisateur devra prévoir au minimum un déroulement sur 2,5 jours

Procédure de dépôt des demandes :

- La demande de compétitions Nationale devra être déposée via un module fédéral spécifique.

- Une fois la demande déposée par un organisateur, elle fera l'objet d'une validation par le comité départemental puis le comité régional dont dépend l'organisateur. Le CR aura la charge de transmettre les demandes à la FFPJP.

Pour information :

- Les nationaux open pourront être en individuel ou en doublettes sans avoir à organiser obligatoirement une compétition nationale en triplettes ;

- Inscription en ligne : début 2023 des tests seront mis en place avec des organisateurs volontaires avant une généralisation ;

- Swiss system : au regard des interrogations suscitées et afin de mieux appréhender l'impact et le surcoût éventuel généré par ce système de gestion d'une compétition, courant 2023 des tests pourront être mis en place avec des organisateurs volontaires, de préférence sur des nationaux féminins ;

- Indemnités fixes : le principe d'indemnités fixes ayant suscité de l'intérêt, la commission poursuivra son travail, ainsi les grilles intégrées au premier projet seront revues et améliorées pour une mise en œuvre en 2024 ;

- La Fédération poursuit sa réflexion sur la mise en œuvre d'une plate-forme numérique fédérale et l'inclusion d'un module permettant d'accéder à l'ensemble des résultats des nationaux.

5. Classification (Laurent VAISSIERE)

La nouvelle classification a fait l'objet pendant l'été d'une faisabilité technique auprès de notre prestataire informatique. Les modifications à apporter ne contenant pas de difficultés, la réforme va pouvoir entrer en vigueur dès 2023.

Vu la suppression des concours 55 ans et + et la seule possibilité d'organiser des concours vétérans, cette catégorie, exclu dans un premier temps, est réintégrée dans la classification.

6. CNC (Laurent VAISSIERE)

Confirmation qu'en 2023 le CNC jeunes comprendra 3 catégories, minimes, cadets et juniors. Cela nécessitera une augmentation du budget vu le nombre d'équipes supplémentaires pour la finale nationale.

La commission féminine rendra son avis en novembre suite à la suppression du tir de précision et la modification du barème de points. Le comité régional d'Occitanie fera également un retour d'expérience suite à la réduction du temps de jeu appliqué cette année lors de son CRC Jeu Provençal.

7. Commission solidarité (Philippe STEPHANT)

La commission solidarité a reçu cet été 3 demandes d'aide. Les deux premières demandes émanaient d'organisateur de nationaux : le CD16 pour le national de Saint Yriex et le club de Tyrosse du CD 40, ces deux organisateurs s'étant vu annuler leurs nationaux sur arrêté préfectoral le matin même de leur compétition. La troisième demande venait du club de la Boule du Lac en Gironde club qui a entièrement brûlé lors des incendies de cette été en Gironde.

La commission solidarité a donc demandé d'instruire des dossiers de demande d'aide et de les faire remonter auprès de cette commission où ils seront étudiés dans les plus brefs délais.

8. Commission Jeunes (Mireille NOEL)

Mireille NOEL rappelle que la commission jeunes n'est pas décisionnaire. C'est le comité directeur de la FFPJP qui va valider ou non ce qui est proposé par la DTN avec l'avis de la commission jeunes.

1) Championnat de France Jeunes

Deux scénarios sont proposés

- Championnat de France à 64 équipes en Système Swiss. Les équipes seraient attribuées aux comités régionaux. La qualification au France aurait lieu uniquement au niveau régional. 16 à 32 équipes qualifiées en Région selon l'importance de la Région. Objectif : un niveau national avec les meilleures équipes au Championnat de France.

- Championnat de France à 92 équipes :

En 2023 : les quotas seraient inchangés et les places seraient distribuées aux Régions qui devront attribuer des places aux départements selon les critères ci-dessous :

- 6 équipes minimum pour les championnats départementaux pour avoir une place directe au France (sinon Région)

Système swiss obligatoire

1 championnat doublettes et tête à tête + compétition jeunes (CDC, challenge des écoles de pétanque, national...).

Si 8 équipes, pas de contraintes à côté demandées

En 2024 : 8 équipes minimum avec les contraintes sportives pour avoir une qualification au niveau départemental sinon ce sera au niveau régional.

Les quotas seraient ajustés chaque année au nombre de participants aux championnats départementaux (année N). Inscription Gestion des concours puis envoi à la Région du nombre de participants (environ 15 jours maximum avant les championnats).

Le championnat de France aurait lieu en système swiss avec 5 parties puis qualification :

32 équipes au CDF (16^{ème} de finale)

32 équipes pour la Coupe de l'Avenir (16^{ème} de finale)

28 équipes ne continuent pas

Quelques membres du comité directeur proposent un 3^{ème} scénario, soit :

- Un Championnat de France à 92 équipes/catégorie avec une qualification uniquement au niveau Régional (plus aucune qualification au niveau départemental)

Ce 3^{ème} scénario est adopté à la majorité par les membres du comité directeur.

Note envoyée à tous les CD et CR :

Lors du dernier comité directeur de septembre 2022, il a été voté un mode de qualification homogène sur l'ensemble du territoire pour accéder au championnat de France jeunes 2023.

Les équipes devront se qualifier exclusivement par le championnat régional jeunes. Chaque région aura un quota d'équipes à qualifier par catégorie.

Le championnat de France est maintenu à 92 équipes en minime, cadet et junior.

Pour 2023, les quotas attribués aux régions restent inchangés par rapport à 2022.

Au cours du premier semestre 2023 la commission « jeunes » et la DTN, en lien avec le conseil des régions, reverront les quotas attribués. Ces nouveaux quotas seront soumis au Comité Directeur de la FFPJP lors de la réunion de juin. Ils ont vocation à être mis en application au cours de la saison 2024.

2) CNC Jeunes

Le comité directeur adopte à la majorité des membres présents la création de 3 catégories distinctes, soit CNC Minime, CNC Cadet, CNC Junior pour 2023

Complément de la DTN : Jusqu'à présent la participation au CNC jeunes se faisait soit « homogène club » soit via une entente de 2 clubs maximum. Afin de suivre le nouveau cahier des charges des EDPJP, nous préconisons la participation « homogène club (= une seule entité affiliée FFPJP possible) ou homogène EDPJP (possibilité d'une entente allant de 2 à 5 clubs maximum géographique), le CD et le CR devront valider les zones géographiques ».

En cas de participation homogène EDPJP, il faudra en cas d'entente que (contrôle assuré par nos comités et nos CTFR) :

1- *La convention d'entente qui figure en annexe du cahier des charges des EDPJP soit signée (par les comités notamment) et à jour (renouvellement et validation tous les ans en novembre/décembre).*

2- *L'EDPJP s'assure d'une participation minimum de ses effectifs. Objectif : éviter les trop grandes concentrations des effectifs jeunes et faire jouer Pas de minimas de joueurs par catégorie pour former une entente (ex : tu ne dois pas avoir plus de 4 minimas pour pouvoir former une entente). En effet, au-delà d'amener du particularisme et de la complexité, nous pensons qu'il est difficile de définir ces minimums par catégorie, dans la mesure où il existe toujours une part de licenciés « loisir » qui ne feront pas de compétitions (si on reprend notre exemple ci-dessus, si sur 5 minimas tu en as 2-3 qui ne souhaitent pas faire de compétition et que tu ne peux pas faire d'entente, tu ne peux pas participer au CNC minime).*

Argumentaire :

- Une entente entre clubs pour créer une EDP représente une seule entité, les joueurs s'entraînent ensemble donc peuvent jouer ensemble
- Permet de favoriser un maximum de participation (plus de jeunes isolés)
- Entente géographique permet de limiter la création « d'EDP départementales »
- Principe des clubs satellites un club porteur permet aux « petits clubs » de se développer et de les guider vers une autonomie.

3) Label et dotation

Actuellement, un kit est offert aux écoles de pétanque qui obtiennent 3 étoiles.

La DTN et la commission jeunes seraient plus favorables pour apporter une aide sur les nouvelles structures (150 euros pour la création). On passerait de 3000 euros à 6000 euros (chaque année). Il s'agit d'une estimation.

Le comité directeur adopte à la majorité l'aide apportée aux nouvelles structures soit 150 euros pour chaque création.

4) Coaching des équipes jeunes en 2023 (rappel)

Sur le plan départemental : minimum initiateur

Sur le plan régional : minimum initiateur

Sur le plan national : minimum BF1

5) Modification du calendrier des Championnats de France Jeunes

La commission Jeunes et la DTN seraient favorables pour protéger les championnats jeunes dans le calendrier fédéral et d'avancer les dates du CDF jeunes à la première quinzaine de juillet.

Tous ces points vont donc être abordés en commission calendrier.

Calendrier prévisionnel 2023

DÉPARTEMENTAL : 13-14 mai 2023

RÉGIONAL : 3-4 Juin 2023

NATIONAL : 8-9 Juillet 2023 (en même temps que le senior promotion)

La commission jeunes est également favorable à ce qu'il n'y ait plus de vente d'alcool sur les CDF jeunes.

9. Commission Handicap (Eric DORIZON)

Un questionnaire en ligne a été envoyé à tous les comités départementaux. 33 CD ont répondu à ce jour.

Résultats du questionnaire :

- Avez-vous, au sein de votre comité, une personne en charge du handicap ?

Même si la majorité (57 %) des comités ayant répondu ont une personne en charge du handicap, c'est loin d'être le cas de tous.

- Organisez-vous des compétitions ou des animations s'adressant à des publics en situation de handicap ?

De manière assez logique, nous retrouvons le même pourcentage (57 %) que pour la personne en charge du handicap (corrélation entre un responsable handi et l'organisation d'événements handi)

Ex d'événements : beaucoup de collaboration avec la FFSA (championnat FFSA notamment), mais aussi des concours mixtes mêlant valides et handi

- Avez-vous une idée du nombre approximatif de licenciés FFPJP de votre département en situation de handicap (carte Mobilité inclusion) ?

Nos comités ne sont aujourd'hui pas en mesure de chiffrer le nombre nos licenciés concernés par le handicap. D'où la nécessité de valoriser la double licence FFPJP + FFSA/FFH car cela nous amène un chiffre réel.

- Avez-vous une idée du nombre de licenciés FFPJP de votre département ayant une reconnaissance liée à son handicap ?

Dans le peu de réponses que nous avons eu, on dénombre :

Environ 10 personnes en fauteuil roulant

Environ 100 personnes en situation de handicap n'ayant pas besoin d'un fauteuil

- Votre comité serait-il prêt à promouvoir et/ou organiser un championnat « Handipétanque » auprès de ses clubs et licenciés :

Retour plutôt positif. Nous savons pouvoir compter sur environ 40 % de nos comités départementaux prêts à se lancer dans l'aventure de l'organisation d'un championnat Handi-pétanque. Ils sont mêmes plus de 70 % à dire Oui à la promotion du championnat (ce qui laisse à penser à une éventuelle participation de leur part si ce championnat voyait le jour).

Une table ronde sera organisée à l'occasion du Congrès à Evian.

10. Commission évènementiel (Laurent BOURLET)

- Organisation ateliers congrès 2022

Divers ateliers administratifs et sportifs seront proposés : Equipements Sportifs « Boulodromes - gestion/structuration des clubs/formation - communication/numérique et juridique.

S'ajouteront des ateliers proposés et animés par la DTN : détection départementale – centres régionaux d'entraînement (filiale d'accès territoriale de haut niveau) – référentiel de compétences (livret du jeune joueur et guide de l'utilisateur).

L'organisation (timing – répartition des salles – intervenants) sera finalisée en novembre.

- Coupe de France 2023

La finale de la coupe de France 2023 aura lieu à MONTBELIARD avec une nouvelle programmation le samedi et le dimanche.

- Congrès national 2023

Cinq villes candidates ont déposé un dossier de candidature à l'organisation du congrès national 2023 (15 et 16 décembre) : Châteauroux CD 36 – Grande-Synthe CD 59 – Nevers CD 58 – Pau CD 64 – Valence CD 26

Le comité directeur remercie les villes et comités départementaux pour la qualité de leur dossier de candidature.

La ville de Grande-Synthe (CD 59) est désignée pour organiser le congrès 2023.

Rappel : le congrès 2024 aura lieu à Belfort (CD 90)

- Choc des champions 2023

Xavier GRANDE va se rapprocher de la chaîne l'Equipe pour une éventuelle organisation en 2023.

- Salon des Maires 2022

Comme en 2021, un terrain de pétanque sera installé sur site.

11. Commission arbitrage (Patrick GRIGNON)

a) Candidats reçus à l'examen d'arbitre National. (Théorique et Pratique)

CD	REGION	Départ ement	PRENOM	NOM	RESULTAT
76	NORMANDIE	76	ERIC	DOINEL	Reçu
76	NORMANDIE	76	CHRISTOPHE	DUPONT	Reçu
76	NORMANDIE	76	JULIEN	FERET	Reçu
76	NORMANDIE	76	BLANDINE	VELTIN	Reçu
82	OCCITANIE	82	DIDIER	MAUDUIT	Reçu
52	GRAND EST	52	CELINE	PETIT	Reçu
89	BOUR. FRANCHE.	89	FERNAND	BRETTE	Reçu

Le comité directeur valide à l'unanimité les résultats de l'examen d'arbitre national.

b) Sondage auprès des comités concernant une mesure d'un arbitre par club en 2024.

Le premier constat sur les réponses reçues nous amène à penser que les comités iraient vers le choix de déterminer le nombre d'arbitres en fonction du nombre de concours dans son département.

Néanmoins et en accord avec tous les présidents de Régions, il est décidé de revenir vers les présidents de comités afin d'obtenir une réponse majoritaire.

Ce retour devra se faire avant le prochain comité directeur de novembre pour pouvoir être voté. Ce résultat sera annoncé au prochain congrès de décembre 2022.

Il est important de savoir qu'il a été très compliqué de trouver des arbitres pour arbitrer ces compétitions à tous niveaux.

Il est important de trouver des mesures pour que chaque compétition soit arbitrée.

c) Candidats retenus par la CNA et proposés pour passer l'examen Européen qui se déroulera à Saint-Yrieix (16) au mois de novembre.

Laetitia AIGUEPERSE – 46 ans

Dimitri DODARD- 28 ans

Maxime DUPUIS- 28 ans

Isabelle LOCATELLI-44 ans

Le comité directeur valide à l'unanimité les candidatures qui seront proposées pour l'examen européen.

La CEP valide et autorise les quatre candidats à passer l'examen Européen.

- d) Pour donner suite au report du championnat du monde au BENIN, il n'y aura pas en 2022 d'examen au titre arbitre International.
- e) À la suite des différents championnats de France, il est important de revoir suivant les sites, le nombre des arbitres à désigner.
- f) Le président de la CNA rappelle que tout arbitre officiant sur une manifestation, doit faire preuve de réserve et ne pas avoir une attitude débordante quant-il porte son maillot d'arbitre.

12. Commission DROM COM (Véronique BAJOLLET)

- 10 arbitres de l'Outre-mer ont été formés avant le championnat France du mois d'août à Bergerac. Ils ont passé la pratique avec les arbitres désignés pour le CDF, merci à eux de leur collaboration.
- Nous devons partir sur l'île de la Réunion le 20 novembre, voyage prévu en 2021 et reporté cette année. Avec plus de 2000 licenciés, le planning est chargé et nous espérons que nous pourrions répondre à toutes leurs demandes.
- Nous partirons le 2 janvier en Martinique, nous irons ensuite une semaine en Guadeloupe où les jeunes des îles du Nord nous rejoindront avec leurs encadrants pour un week-end de regroupement. Là aussi, le planning est chargé et les demandes nombreuses.

13. Commission carcérale (Véronique BAJOLLET)

- Dans le CD26, Christophe ARSAC va reprendre ses animations dans l'établissement de Valence, sur le dernier trimestre.
- Plusieurs animations, avec des joueurs de haut niveau sont prévues sur les établissements de Corse.

14. Commission championnat de France et calendrier (Corine VEROLA)

La commission s'est réunie en amont du comité directeur afin d'aborder quelques sujets importants.

- Tribunes

Le nombre de places est fixé par championnat.

Cette année, le prestataire a rencontré des difficultés en juin et juillet pour livrer et démonter dans les temps, le modèle n'était pas le bon et le nombre de places parfois insuffisant.

Nous allons voir avec lui comment améliorer la prestation.

- Eclairage

La FFPJP a un partenaire pour l'éclairage, renseignement sera pris pour connaître le coût pour une mise en place lors des CHF.

- Ecran géant

Rajout d'un écran géant sur le camion podium pour tous les championnats « pétanque » est à l'étude.

- Choix des sites 2023
- Doublette mixte : Soustons (CD 40)
- Triplette mixte : Vaulx en Velin (CD 69)
- Jeunes : Nevers (CD 58)

- Tenues des CD/CR

Proposition pour la saison 2024 d'imposer aux Comités départementaux et régionaux d'avoir le nom de leur département/région pour les équipes qualifiées aux Championnats de France (nom administratif en toutes lettres au minimum – CD et numéro non obligatoire).

Proposition adoptée par le comité directeur.

- Horaires des CDF

Sur tous les CDF « pétanque » les 1/8èmes de finales seront joués le samedi.

Le dimanche matin seront programmées les ¼ et les ½ finale.

Finale l'après-midi.

Ces horaires pourront être modifiés sur décision du jury en cas de contraintes majeures.

- Modification du Cahier des charges

- Hôtellerie/Restauration pour la délégation fédérale et corps arbitral

Hôtellerie prise en charge en totalité par la FFPJP.

Restauration prise en charge en totalité par l'organisateur (vendredi midi au dimanche soir inclus – jeudi midi pour le Jeu Provençal).

Proposition adoptée par le comité directeur.

- Affiche des Championnats de France

La F.F.P.J.P pourrait financer la création de l'ensemble des affiches des Championnats de France. Une partie restera personnalisable : logos, monument, etc... (mettre un nombre de logos max).

L'impression restant à la charge de l'organisateur, tout comme la réalisation/impression du programme.

- Bénévoles

Prévoir la mise à disposition de 5 bénévoles du jeudi soir au dimanche soir inclus pour répondre aux demandes de la Fédération (installation, pilotage à certains postes pendant l'événement, désinstallation et rangement du Car Podium, etc...)

Divers :

- Réunion

Nous allons organiser une réunion en visio avec les organisateurs 2022 et 2023.

- Champions de France

Nous allons leur fournir 2 maillots + 1 blouson (modèle en cours de recherche). *Proposition adoptée par le comité directeur.*

- Coupe des DROM

Une seule coupe des DROM, sur le Championnat Triplette pour les hommes et sur le Championnat Doublette pour les femmes. Les parties se dérouleront au temps (45min + 2 mènes). *Proposition adoptée par le comité directeur.*

➤ Tir de précision

Nous allons éditer un article en page d'accueil du site + post Facebook pour rappeler les modalités d'organisation.

➤ Répartition 2023

L'envoi du tableau aux ultra-marins a été fait début septembre pour connaître leurs souhaits. La demande a été faite aux comités régionaux d'indiquer leurs souhaits avant le 30 septembre. Si des places restaient disponibles, elles seront proposées aux CD.

15. Commission COMED (Jean-Pierre IANARELLI)

a) Compte-rendu des championnats de France

- Antenne de secouristes

Des antennes de secouristes étaient présentes et conformes à la législation sur tous les Championnats de France excepté le Championnat de France Jeunes à Bourg-Saint-Andéol où n'étaient présents que 2 pompiers sans équipement.

Je rappelle qu'un dispositif prévisionnel de secours à personne (DPS) est obligatoire à partir de 1500 personnes avec un minimum de 4 secouristes. Fortement recommandé à partir de 700 personnes avec un DPS type1 (2 secouristes) et que la sécurité des participants et du public à toute manifestation sportive doit être garantie par l'organisateur sous le contrôle des autorités municipales.

- Interventions médicales

92 interventions pour des pathologies bénignes et 3 évacuations par les pompiers :

- 1 au CDF Vétéran à Ax-les-Thermes pour une plaie profonde et déchiquetée de l'avant-bras nécessitant un parage chirurgical.

- 2 au CDF Jeunes à Bourg-Saint-Andéol :

1 pour une douleur thoracique suspecte chez une déléguée ayant des antécédents coronariens et calmée dans un premier temps par la Trinitrine.

1 pour un tableau douloureux abdominal avec état fébrile pouvant évoquer une prise en charge chirurgicale.

- Contrôles d'alcoolémie

60 arbitres contrôlés tous négatifs

63 délégués contrôlés : 60 négatifs et 1 à 0,04mg/l d'air expiré et 2 à 0,003mg/l d'air expiré

154 joueurs contrôlés : 151 négatifs, 3 avec des taux allant de 0,03 à 0,215mg/l d'air expiré

- Contrôle antidopage

1 contrôle de l'AFLD lors du CDF Individuel Masculin à Lavelanet. Le vainqueur et finaliste ont été contrôlés. Pas de retour à ce jour ce qui est plutôt bon signe.

b) Encadrement des équipes de France

- Championnat d'Europe Doublette, Mixte et Individuel du 13 au 17 juillet aux Pays-Bas.

Encadrement médical :

Kinésithérapeute : Benjamin Dubois en l'absence de Richard Vandooren

Médecin : Jean-Pierre Iannarelli

Prise en charge de kinésithérapie : massage, prise en charge pour des contractures musculaires, étirements.

Interventions médicales : 7 interventions pour des pathologies traumatiques, ORL et cutanée.

- Stage équipes de France collectifs Jeunes et Espoirs masculin et féminin du 10 au 14 août 2022 à Objat

Encadrement médical :

Kinésithérapeute : Richard Vandooren

Médecin : Jean-Pierre Iannarelli

Prise en charge de kinésithérapie : massage, prise en charge pour des douleurs articulaires, étirements.

Interventions médicales : 7 interventions pour des pathologies digestives, ORL et cutané.

c) Bilan du suivi médical réglementaire (SMR)

Il n'est pas encore finalisé et sera présenté au CD de novembre.

16. Commission Jeu Provençal (Michel LEBOT)

En remplacement de Loïc FUENTES, Patrick GRIGNON présidera la commission Jeu Provençal avec l'appui de Michel LEBOT. Le référent sera Patrick FARA (cd13)

Coupe de France Jeu Provençal : l'équipe devra être composée d'au moins 1 féminine. Cette Coupe de France va démarrer au niveau départemental. Les demandes d'inscription à cette nouvelle compétition se feront directement au siège par les comités départementaux. Le tarif des inscriptions est le même que pour la pétanque. Le paiement se fera dès confirmation de la FPFJP. Plusieurs sujets doivent être étudiés : temps de jeu, calendrier...

17. QUESTIONS DIVERSES ET THEMES A DEBATTRE

Calendrier prévisionnel 2023

CODIR : 15 décembre 2022

Congrès national : 16 et 17 décembre 2022

CODIR : 27 et 28 janvier 2023

Réunion CEP : 11 février 2023

CODIR et Conseil National : 3 et 4 mars 2023

Réunion CEP : 15 avril 2023

CODIR : 9 et 10 juin 2023

CODIR et Conseil National : 29 et 30 septembre 2023

CODIR : 17 et 18 novembre 2023

CODIR et Congrès National : 14, 15 et 16 décembre 2023

Calendrier prévisionnel 2024

CODIR : 26 et 27 janvier 2024

CODIR et Conseil National : 1 et 2 mars 2024

CODIR : 7 et 8 juin ou 14 et 15 juin 2024

CODIR et Conseil National : 20 et 21 ou 27 et 28 septembre 2024

CODIR : 15 et 16 novembre 2024

CODIR et Congrès National : 19, 20 et 21 décembre 2024

Appel d'offre Assurances (2023-2025) :

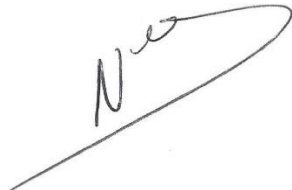
3 sociétés d'assurance ont déposé un dossier pour donner suite à un appel d'offres de la FFPJP pour le renouvellement du contrat qui se termine avec la MMA.

Après une présentation des dossiers par Xavier GRANDE, le comité directeur donne un avis favorable à la reconduction du contrat avec MMA.

Fin de la réunion : 18 heures

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Mireille NOEL



Le Président de la F.F.P.J.P

Michel LE BOT

